

# LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE

## CATALOGUE DES MESURES 2021 – 2023

FÉVRIER 2021

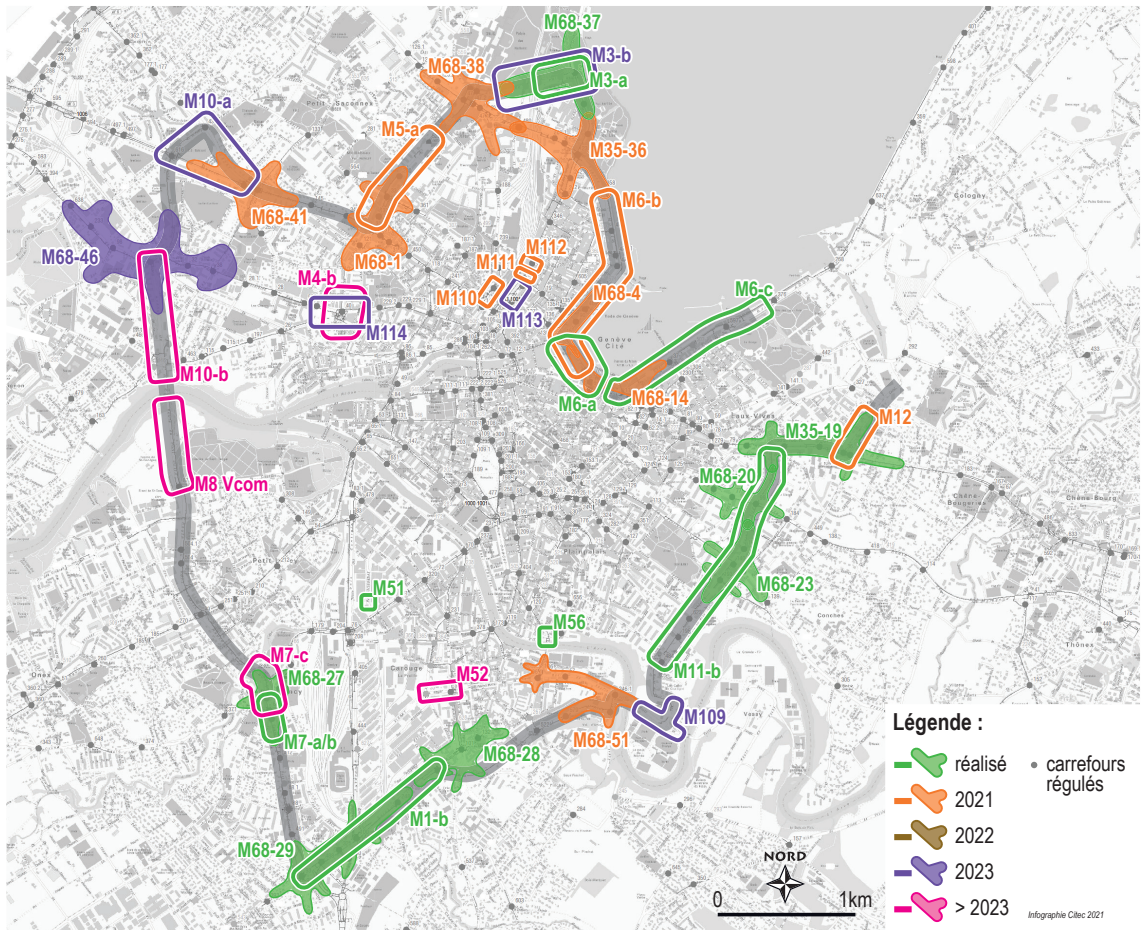


REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DI)

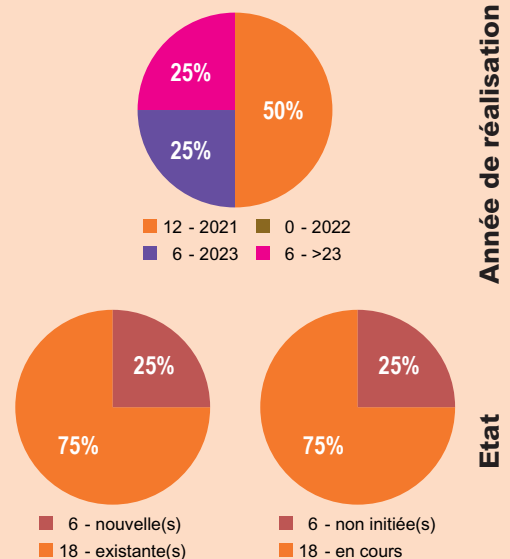
# 1. Déploiement de la ceinture urbaine



## Objectif & réalisation : 24 mesures

La ceinture urbaine a pour vocation de contourner le centre-ville en offrant un itinéraire attractif au trafic de transit qui soit homogène et lisible. Le fonctionnement de cette ceinture urbaine vise la fluidité du trafic routier et l'efficacité des transports publics. Elle contribue à permettre la pacification de l'hypercentre et des centres urbains. Parallèlement, à l'intérieur de la ceinture urbaine, des mesures de contraintes du trafic individuel sont nécessaires.

La mise en oeuvre est progressive. A ce jour, quelque 40% des mesures nécessaires au déploiement complet sont en service et un nouveau quart sera réalisé en 2021.



Ceinture urbaine : Mesures et année de réalisation

# Mesures de déploiement de la ceinture urbaine

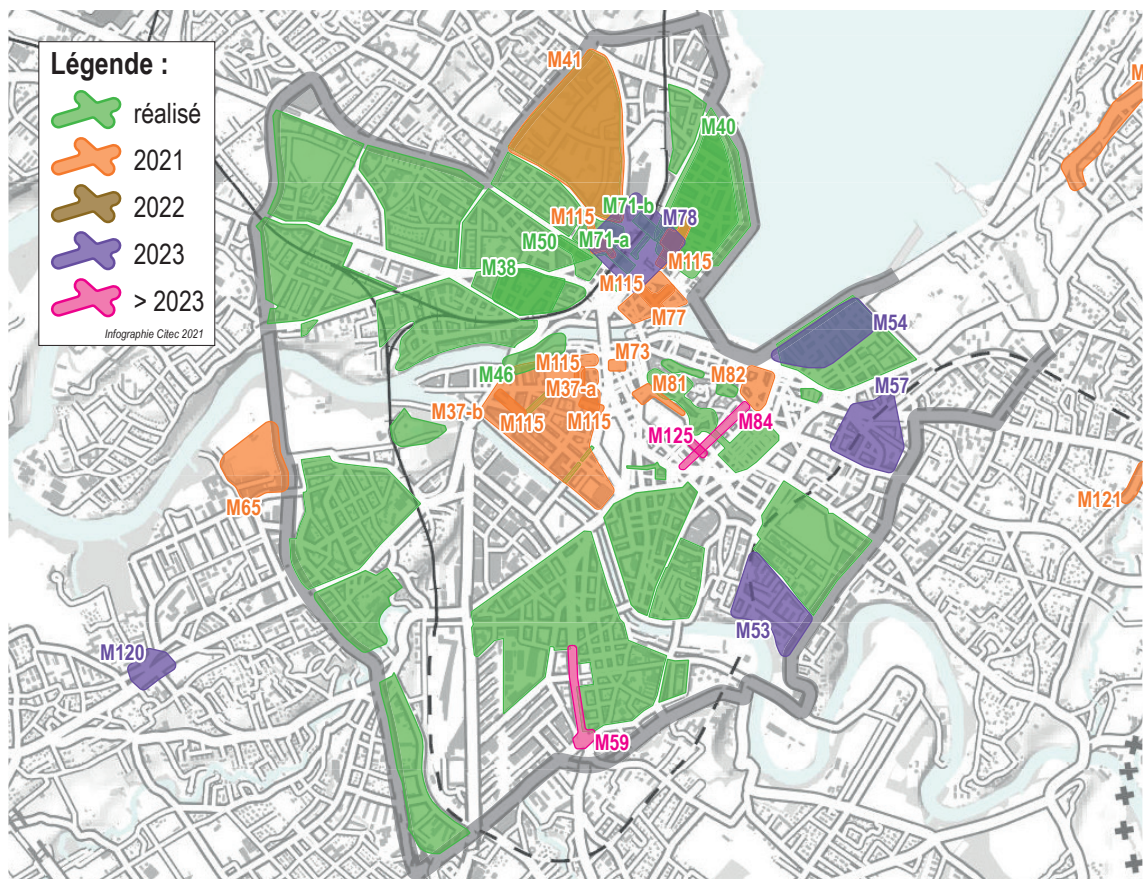
Mesures	Déploiement de la ceinture urbaine	2021	2022	2023	>23
M3-b	Réaménagement av. de la Paix (élargissement du pont rail)				M
M4-b	Réorganisation de la place des Charmilles				C
M5-a	Fluidification de l'axe Nations-Charmilles	M			
M6-b	U-lacustre et U-cyclable : quai Wilson - quai du Mont-Blanc	M			
M7-c	Reconfiguration du Pont de Lancy				E
M8	Réaménagement de la route du Pont-Butin				E
M10-a	Amélioration de la capacité : route de Meyrin, av. du Pailly et av. Louis-Casaï			E	
M10-b	Amélioration de la capacité : avenue de l'Ain				E
M12	Amélioration de la capacité : chemin de Grange-Canal			C	
M35-36	Régulation secteur 36 : France Lausanne	E			
M52	Amélioration de l'interface transports publics Vibert				M
M68-1	Régulation secteur 1 : Hoffman-Meyrin Grand Pré	E			
M68-4	Régulation secteur 4 : Pont et Quai du Mont-Blanc	E			
M68-14	Régulation secteur 14 : Général Guisan	E			
M68-38	Régulation secteur 38 : Place des Nations	E			
M68-41	Régulation secteur 41 : Carrefour du Bouchet	E			
M68-46	Régulation secteur 46 : Route de Vernier			E	
M68-51	Régulation secteur 51 : Veyrier Val-d'Arve	E			
<b>M109</b>	Réaménagement du Bout du Monde			M	
<b>M110</b>	Fermeture place de Montbrillant	M			
<b>M111</b>	Suppression voie d'entrée de Ville sur place Cornavin	M			
<b>M112</b>	Suppression tourner à gauche Lausanne - De Monthoux	M			
<b>M113</b>	Fermeture complète de la place Cornavin			M	
<b>M114</b>	Place des Charmille : Suppression mvts Châtelaine - Charmilles, Aire-Lyon, Aire-Wendt			M	

Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

# Mesures de déploiement de la ceinture urbaine

<b>Mesures réalisées</b> <i>Déploiement de la ceinture urbaine</i>		2017	2018	2019	2020
M1-b	Nouvelle stratégie de régulation : Route de Saint-Julien				
M3-a	Fluidification avenue de la Paix				
M6-a	U-lacustre et U-cyclable : pont du Mont-Blanc (Essai)				
M6-c	U-lacustre et U-cyclable : quai Gustave-Ador				
M7-a	Optimiser la progressions bus sur le Pont de Lancy				
M7-b	Fluidification du Pont de Lancy				
M11-b	Fluidification de l'axe Aubert-Rieu-Amandolier				
M35-19	Régulation secteur 19 : Route de Chêne				
M51	Amélioration de l'accessibilité au quartier rue Boissonnas				
M56	Réaménagement giratoire av. de la Roseraie - rue de la Colline				
M68-20	Régulation secteur 20 : Malagnou Amandolier				
M68-23	Régulation secteur 23 : Florissant Aubert				
M68-27	Régulation secteur 27 : Grand-Lancy				
M68-28	Régulation secteur 28 : Les Moraines				
M68-29	Régulation secteur 29 : Lancy - St Julien				
M68-37	Régulation secteur 37 : Lausanne Paix				

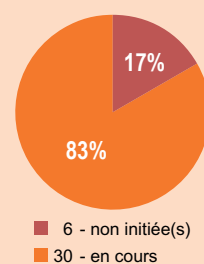
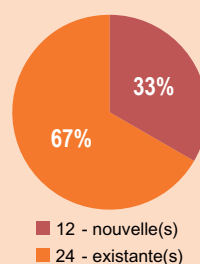
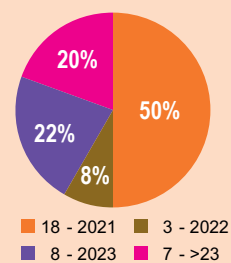
## 2. Pacification et sécurisation (zones I / II et traversées de localité)



### Objectifs & réalisation : 36 mesures

Depuis le début de la mise en œuvre de la LMCE, 24% des mesures en lien avec la pacification ont été réalisées.

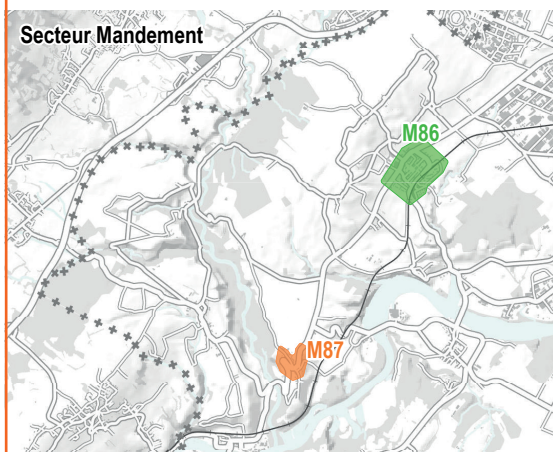
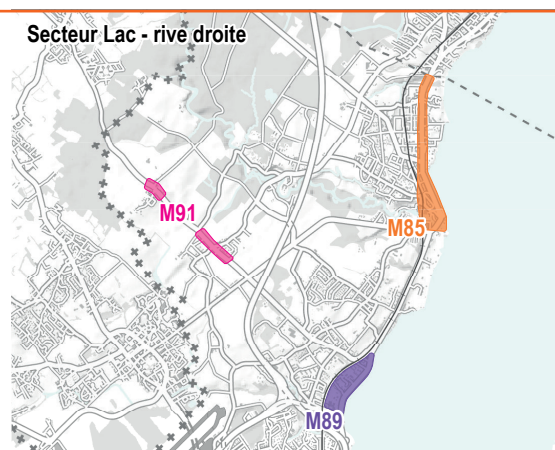
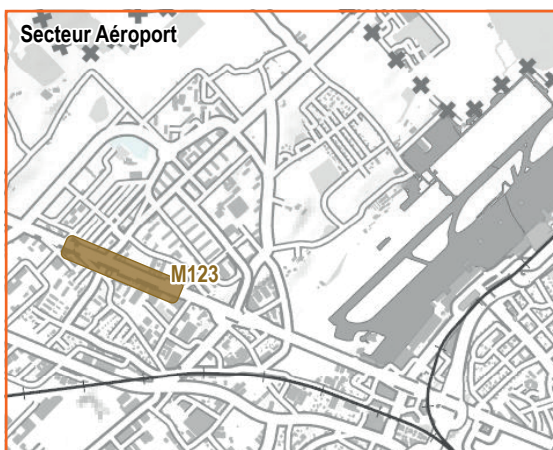
L'assouplissement de la loi sur la compensation du stationnement offre des perspectives pour la pacification des quartiers. 12 nouvelles mesures complètent le panel des aménagements de pacification et sécurisation.



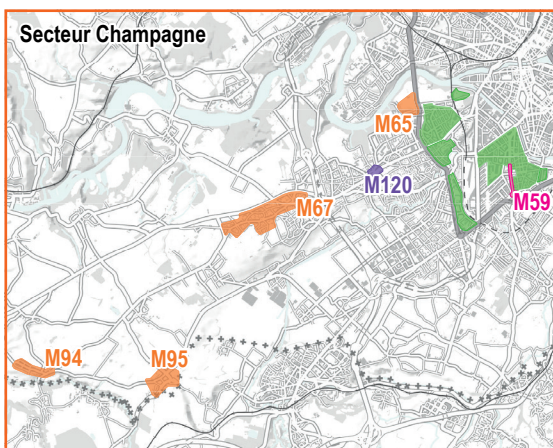
Mesures Pacification et sécurisation et année de réalisation

# Pacification et sécurisation (zones I / II et traversées de localité)

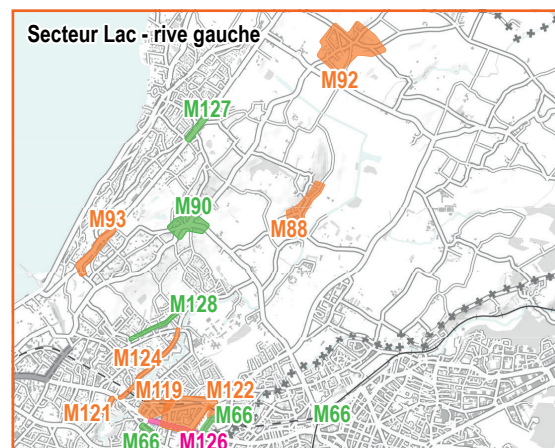
## 2.1 Région Lac-Rhône



## 2.2 Région Rhône-Arve



## 2.3 Région Arve-Lac



# Mesures de pacification et de sécurisation

Mesures	Pacification et sécurisation (zones I / II et traversées de localité)	2021	2022	2023	>23
M37-a	Zone 30 km/h quartier de la Jonction : rue des Rois / Diorama / Synagogue	C			
M37-b	Zone 30 km/h quartier de la Jonction : hors rue des Rois / Diorama / Synagogue	C			
M41	Zone 30 km/h Sécheron	C			
M42	Zone 30 km/h secteurs Baulacre, Vermont et Vidollet	C			
M53	Zone 30 km/h Crêts-de-Champel, Athénée			C	
M54-a	Pacification du quartier des Eaux-Vives			C	
M57	Zone 30 km/h Roches-Mussard, Contamines-Crespin et Pedro-Meylan			C	
M59	Amélioration de l'accessibilité au quartier boulevard des Promenades				C
M65	Zone 30 km/h Lancy-Morgines	C			
M67	Zone 30 km/h Bernex	C			
M73	Pacification de la place de la Synagogue	C			
M77	Pacification du quai des Bergues et du quartier de St-Gervais	C			
M78	Réaménagement du pôle Cornavin			M	
M81	Réorganisation de la Place de Neuve				C
M82	Projet Clé-de-Rive				M
M84	Amélioration de la sécurité boulevard Jacques-Dalcroze				C
M85	Amélioration de la sécurité de la traversée de Versoix	E			
M88	Amélioration de la sécurité en traversée de Choulex	M			
M89	Amélioration de la sécurité en traversée de Bellevue			E	
M91	Amélioration de la sécurité en traversée de Collex & Bossy				E
M92	Amélioration de la sécurité en traversée de Meinier	M			
M93	Amélioration de la sécurité en traversée de Cologny	M			
M94	Amélioration de la sécurité en traversée de Sézegnin	M			
M95	Amélioration de la sécurité en traversée de Soral	M			
M115	Rues à 20km/h COVID			C	
M116	Généralisation du 30km/h en zone I		E		
M117	Extension de la zone 2 : mise à jour du PARR		E		
M118	Extension de la zone 2 : planification des mesures de pacification et de priorisation			M	
M119	Réorganisation des circulations secteur gare de Chêne-Bourg	M			
M120	Pacification Place des 2 églises (Onex)			C	
M121	Mise à 30 km/h : Route du Vallon (Chêne-Bougeries)	M			
M122	Mise à 30 km/h : Secteur Gare de Chêne-Bourg	M			
M123	Amélioration de la sécurité en traversée de Meyrin		M		
M124	Amélioration de la sécurité : Chemin de la Montagne	C			
M125	Pacification cours des Bastions				M
M126	Pacification rue de Genève				M

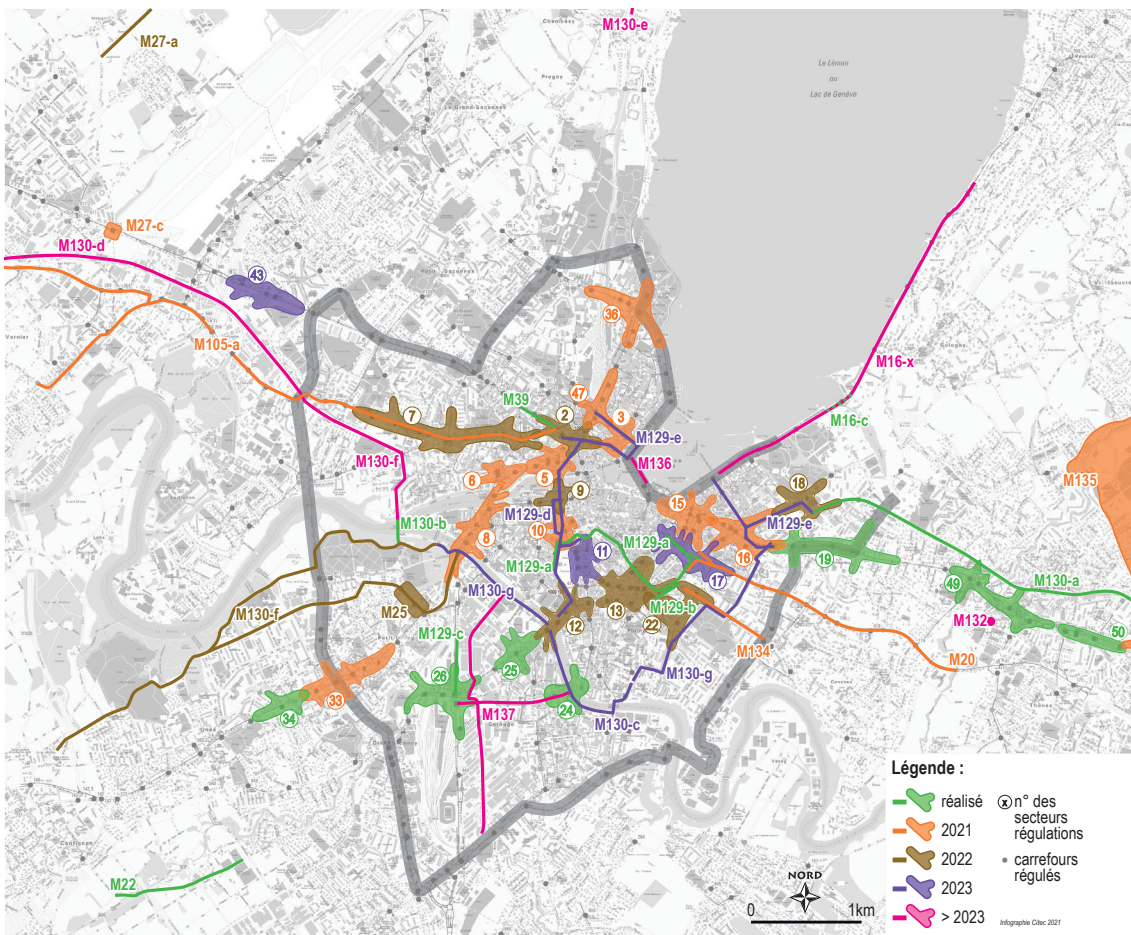
Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

# Mesures de pacification et de sécurisation

<b>Mesures réalisées</b> <i>Pacification et sécurisation (zones I / II et traversées de localité)</i>		2017	2018	2019	2020
M38	Zone 30 km/h Délices				
M40	Pacification du cœur des Pâquis				
M50	Amélioration de la zone 30 km/h Liotard				
M66	Extension des zones 30 km/h Chêne-Bourg et Thônex				
M71-a	Cornavin : Elargissement quai tram Montbrillant				
M71-b	Réalisation d'un trottoir au passage des Alpes				
M86	Amélioration de la sécurité en traversée de Satigny				
M87	Amélioration de la sécurité en traversée de Russin (30 km/h)				
M90	Amélioration de la sécurité en traversée de Vandoeuvres				
M121	Zone 30 Hameau de la Capite				
M122	Pacification chemin des Buclines				



# 3. Développement de la mobilité douce

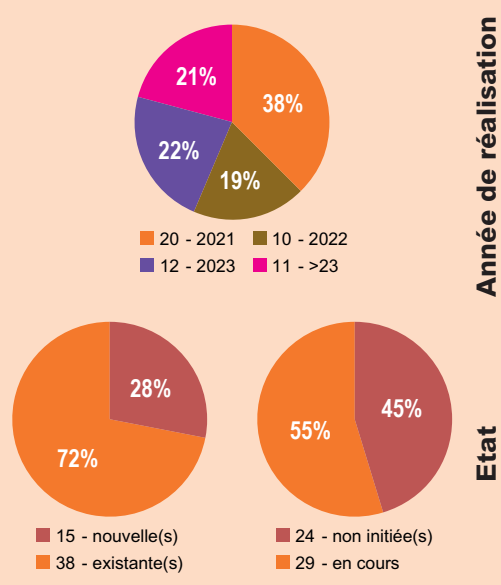


## Objectif & réalisation : 53 mesures

Pour parcourir le dernier kilomètre qui sépare son logement ou son travail d'une gare ou pour l'ensemble du trajet, la mobilité douce sous toutes ses formes devient toujours plus attractive en tant qu'alternative à la voiture.

Pour renforcer cette utilisation, l'objectif est de proposer des aménagements continus et interconnectés, permettant d'améliorer la sécurité tout en offrant des parcours attractifs.

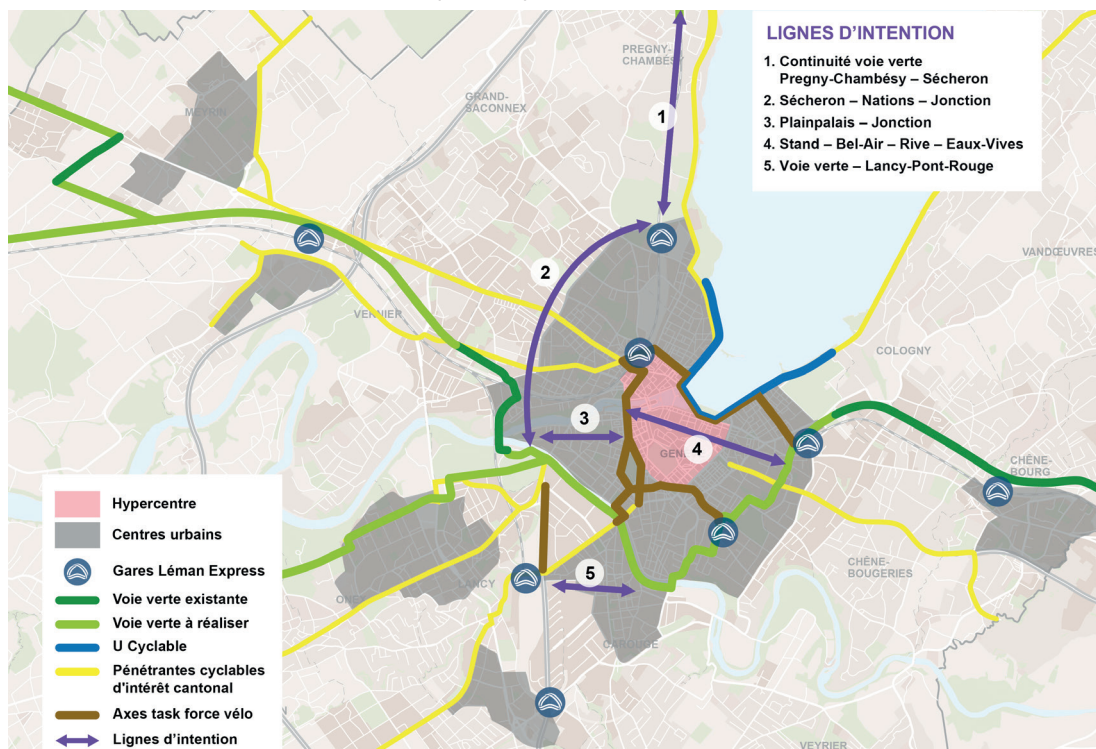
Un quart des mesures en faveur des mobilités douces ont été réalisées depuis le début de la mise en œuvre de la LMCE. 2021 sera l'occasion de réaliser encore un grand tiers de mesures.



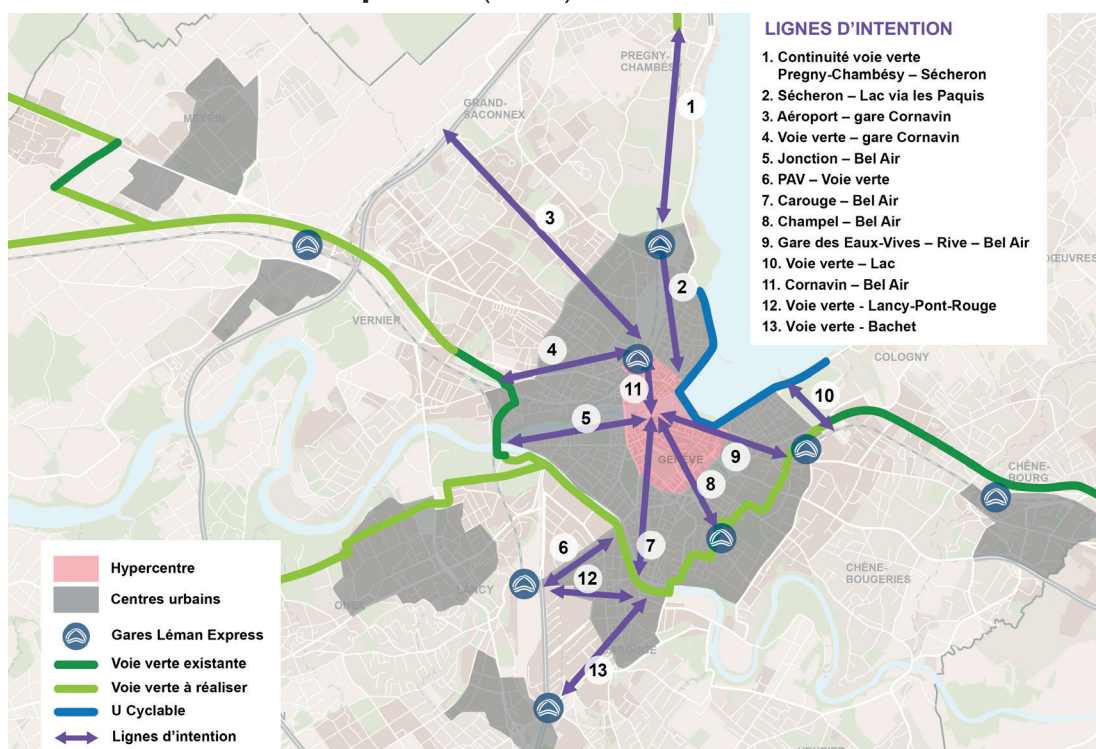
Mesures Développement MD et année de réalisation

# Développement de la mobilité douce

## 3.1 Schéma d'intention vélo (M62-c)



## 3.2 Schéma d'intention piétons (M131)



# Mesures de développement de la mobilité douce

Mesures Développement de la mobilité douce	2021	2022	2023	>23
M16-a-k Pénétrante cyclable «Corsier»				M
M20 Pénétrante cyclable "Malagnou"	M			
M25 Pénétrante cyclable "Chancy-Onex-Sézegnin"		M		
M27-a Pénétrante cyclable "CERN-Prévessin" : Av. Auguste-François Dubois		E		
M27-b Pénétrante cyclable "CERN-Prévessin" : Entrée A CERN				E
M27-c Pénétrante cyclable "CERN-Prévessin" : Carrefour Mategnin-Meyrin	E			
M33-b Pénétrante cyclable "Versoix" : Traversée de Bellevue				E
M35-2 Régulation secteur 2 : XXII cantons		E		
M35-3 Régulation secteur 3 : Place Dorcière	E			
M35-5 Régulation secteur 5 : Issac Mercier	E			
M35-6 Régulation secteur 6 : Pont des Délices	E			
M35-7 Régulation secteur 7 : Place des Charmilles		E		
M35-8 Régulation secteur 8 : Jonction	E			
M35-9 Régulation secteur 9 : Stand		E		
M35-10 Régulation secteur 10 : Place du Cirque	E			
M35-11 Régulation secteur 11 : Plainpalais			E	
M35-12 Régulation secteur 12 : XXIII cantons		E		
M35-13 Régulation secteur 13 : Place Claparède		E		
M35-15 Régulation secteur 15 : Eaux-Vives	E			
M35-16 Régulation secteur 16 : Place de Jargonnant	E			
M35-17 Régulation secteur 17 : Ferdinand Hodler			E	
M35-18 Régulation secteur 18 : Franck Thomas		E		
M35-22 Régulation secteur 22 : Champel CEVA		E		
M35-33 Régulation secteur 33 : Les Esserts	E			
M35-36 Régulation secteur 36 : France Lausanne	E			
M35-43 Régulation secteur 43 : Meyrin Avanchets			E	
M35-47 Régulation secteur 47 : Lausanne Alpes	E			
M62-c Mise en place du schéma d'intention vélo			M	
M64 Augmenter l'offre de places vélos	C			
M105-ab Pénétrante cyclable "Vernier-Satigny" (BHNS Genève Vernier Zimeysaver)				E
M129-d Taskforce vélo / axes COVID : Cornavin - UniMail			M	
M129-e Taskforce vélo / axes COVID : Cornavin - Eaux-Vives			M	
M129-f Taskforce vélo / axes COVID : UniMail - Champel		M		
M130-c Voie verte d'agglomération Carouge			C	
M130-d Voie verte d'agglomération Rive Droite				M
M130-e Voie verte d'agglomération Versoix Pregny				M

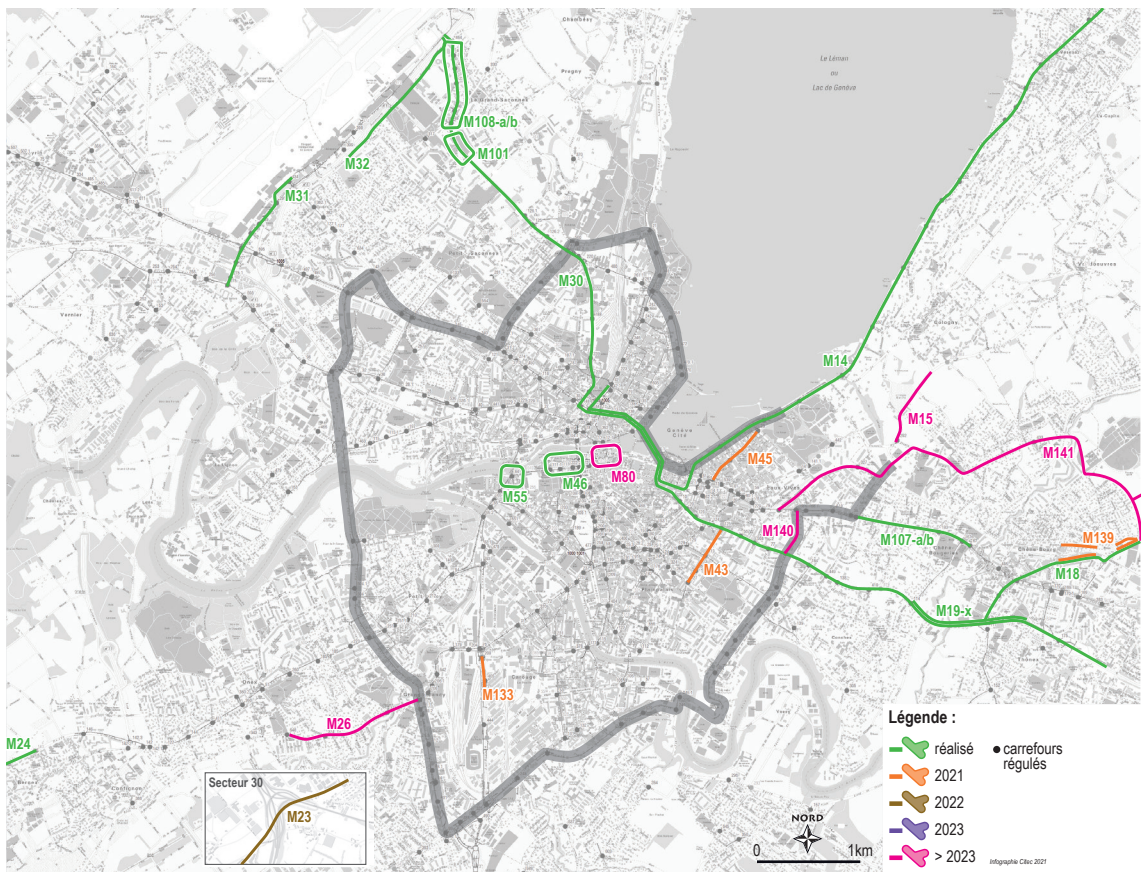
# Mesures de développement de la mobilité douce

Mesures Développement de la mobilité douce	2021	2022	2023	>23
<b>M130-f</b> Voie verte d'agglomération Bernex				M
<b>M130-g</b> Voie verte d'agglomération (Ville de Genève)			C	
<b>M131</b> Mise en place du schéma d'intention piétons			C	
<b>M132</b> Maillage Mobilité douce Trois-Chênes				M
<b>M133</b> Aménagements cyclables et piétons route de la Côte-d'Or	C			
<b>M134</b> Aménagements modes doux Florissant	M			
<b>M135</b> Aménagements modes doux Secteur Communaux d'Ambilly	M			
<b>M136</b> U-lacustre : Passerelle piétonne Pont du Mont-Blanc				M
<b>M137</b> Croix mobilité douce du PAV				M

Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

Mesures réalisées Développement de la mobilité douce	2017	2018	2019	2020
M16-c Pénétrante cyclable "Corsier" : Corsier centre				
M16-f Pénétrante cyclable "Corsier" : Chemin des Gotettes				
M22 Pénétrante cyclable "Saint-Julien"				
M33-a Pénétrante cyclable "Versoix" : Traversée de Versoix				
M33-c Pénétrante cyclable "Versoix" : Chemin des Mollies				
M33-e Pénétrante cyclable "Versoix" : Route de Lausanne				
M35-19 Régulation secteur 19 : Route de Chêne				
M35-24 Régulation secteur 24 : Octroi Carouge				
M35-25 Régulation secteur 25 : Acacias				
M35-26 Régulation secteur 26 : Etoiles				
M35-34 Régulation secteur 34 : Chancy Les Mouilles				
M35-49 Régulation secteur 49 : Chêne-Bourg				
M35-50 Régulation secteur 50 : Moillesulaz				
M39 Amélioration feux vélos rue de la Servette				
M129-a Axes COVID : Rue Ferdinand Hodler				
M129-b Axes COVID : Boulevard des Tranchées				
M129-c Axes COVID : Voie centrale				
M130-a Voie verte CEVA				
M130-b Voie verte d'agglomération Genève (viaduc de la Jonction)				

# 4. Transports collectifs : amélioration de la vitesse commerciale

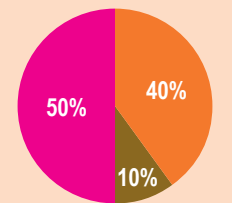


## Objectifs & réalisation : 10 mesures

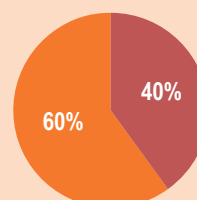
Un énorme effort a été consenti dans la mise en œuvre des améliorations liées aux transports collectifs, que ce soit en lien avec la vitesse commerciale ou pour résoudre des points noirs locaux qui avaient un impact sur le fonctionnement du système.

Plus de 60% des mesures sont réalisées, mais l'effort ne se relâche pas puisque 4 mesures sont prévues au programme en 2021, notamment pour améliorer les vitesses des TC sur la ceinture urbaine.

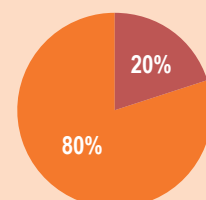
D'autres mesures d'amélioration continue en matière de régulation seront développées.



4 - 2021 1 - 2022  
0 - 2023 5 - >23



4 - nouvelle(s)  
6 - existante(s)



2 - non initiée(s)  
8 - en cours

Année de réalisation

Etat

Mesures Transports collectifs et année de réalisation

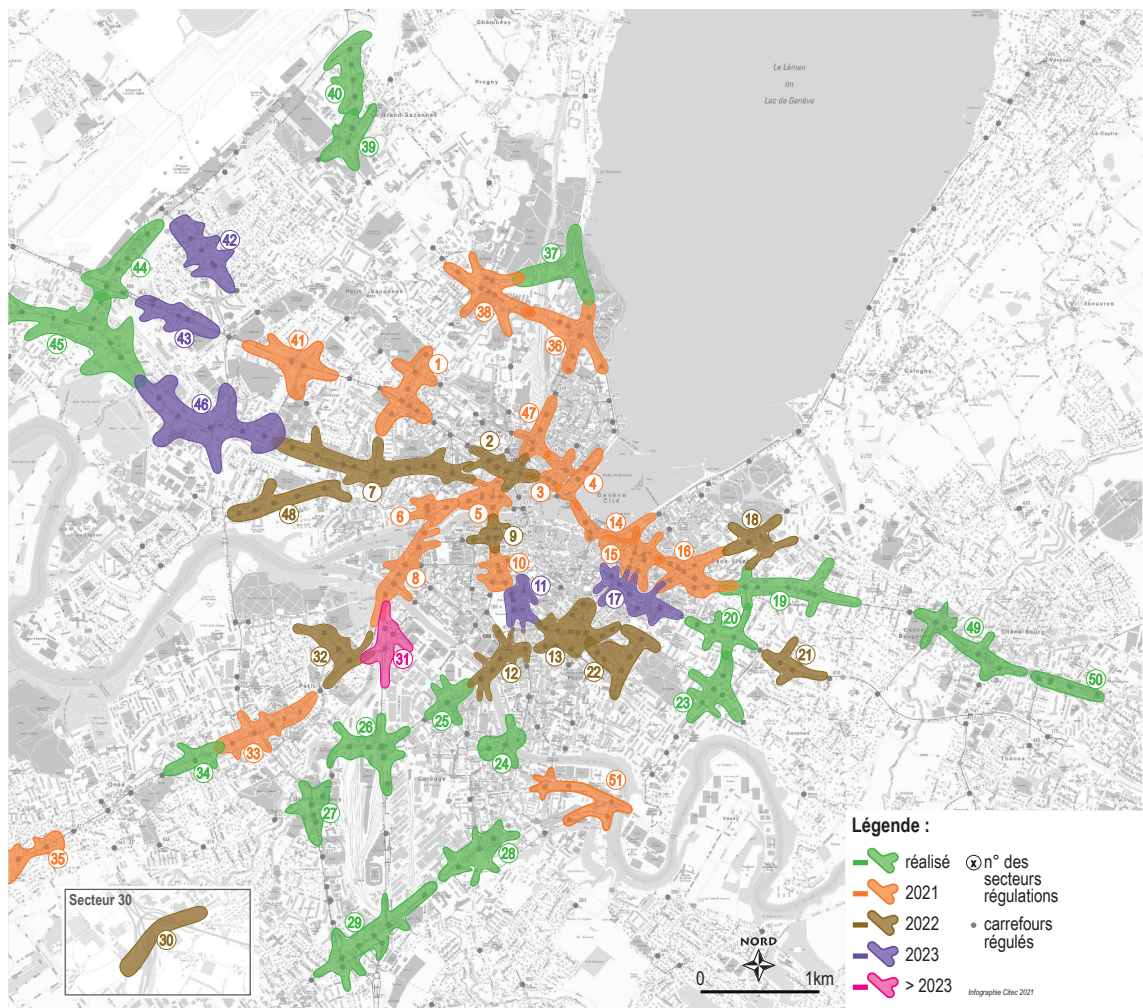
# Mesures transports collectifs : amélioration de la vitesse commerciale

Mesures	Transports collectifs : amélioration de la vitesse commerciale	2021	2022	2023	>23
M15	Amélioration de la progression de la ligne 33A à Vandoeuvres				E
M23	Amélioration de la progression des lignes 46 et D route de Saint-Julien		E		
M26	Amélioration de la progression de la ligne 43 route du Grand-Lancy				E
M43	Régulation voie bus rue des Contamines	E			
M45	Amélioration de la progression des lignes 2, 6, E et G rue des Eaux-Vives	M			
M80	Amélioration de l'interface transports publics Bel-Air				E
M138	Amélioration de la progression des lignes 21, 43, D, J et K route des Jeunes	M			
M139	Aménagements TC dans les secteurs Communaux d'Ambilly	M			
M140	Amélioration de la VCOM avenue de l'Amandolier				M
M141	Amélioration TC l'axe Frontenex				M

Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

Mesures réalisées	Transports collectifs : amélioration de la vitesse commerciale	2017	2018	2019	2020
M14	Mise en œuvre de la ligne express bus G+				
M18	Mise en œuvre de la ligne express bus C+				
M19-a	Amélioration de la progression des lignes 5 et 25 : route de Malagnou				
M19-b	Amélioration de la progression des lignes 5 et 25 : route Blanche				
M19-c	Amélioration de la progression des lignes 5 et 25 : mesures ponctuelles				
M24	Amélioration de la progression des lignes K et J route de Chancy				
M30	Mise en œuvre de la ligne express bus 5+				
M31	Amélioration de la progression des lignes 23, 28, 57 et Y route de Pré-Bois				
M32	Mise en œuvre de la ligne express bus V+				
M46	Amélioration de la vitesse commerciale du tram quai du Rhône				
M55	Amélioration de la vitesse comm. des transports publics rue des Deux-Ponts				
M101	Mise en œuvre de voies bus dynamiques route de Ferney				
M107-a	Amélioration de la progression de la ligne 12 : secteur Eaux-Vives/Helvétique				
M107-b	Amélioration de la progression de la ligne 12 : secteur Chêne Bougeries				
M108-a	Amélioration de la progression des lignes 5 et 28 : route de Ferney				
M108-b	Amélioration de la progression des lignes 5, 5+ et F route de Ferney				

# 5. Régulation du trafic



## Objectif

L'objectif d'une stratégie de régulation réussie est de maîtriser le trafic, en faisant respecter le maillage d'infrastructure hiérarchisé, notamment la ceinture urbaine et les réseaux structurants et pénétrants qui protègent les zones pacifiées et permettent le développement des infrastructures de mobilité douce.

## Réalisation

La programmation des carrefours plus favorable aux mobilités douces et aux transports publics est mise en œuvre progressivement, en parallèle du renouvellement des équipements des carrefours et de l'implémentation de la stratégie multimodale de régulation.

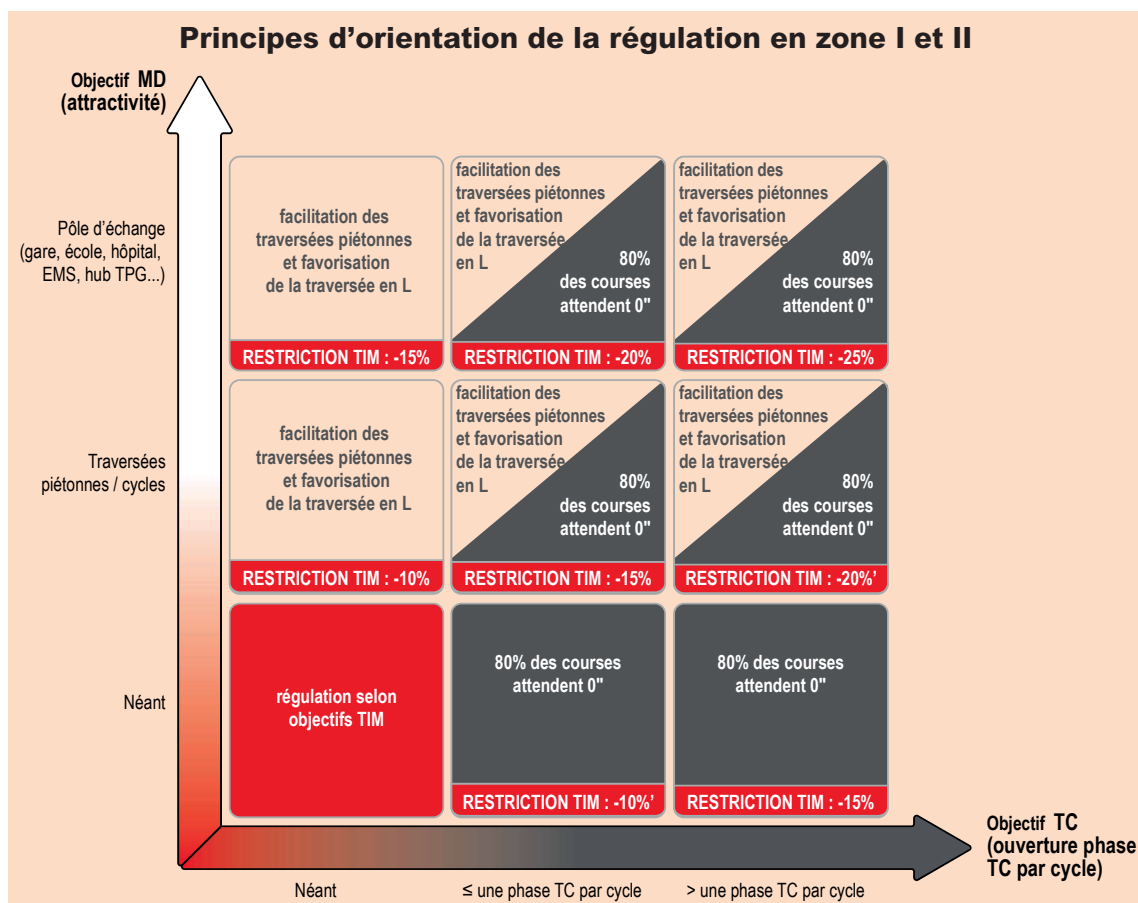
# Mesures régulation du trafic

Les mesures de régulation ci-dessous sont des mesures générales qui seront ensuite déclinées par objectif (mobilités douces, VCom, fluidité ceinture urbaine, etc.). Les mesures détaillées figurent dans les chapitres concernés.

Mesures Régulation du trafic		2021	2022	2023	>23
M35	Mise en œuvre de la directive OCT pour la programmation des carrefours				E
M68	Mise en œuvre de la stratégie multimodale de régulation				E
M68-b	Rénovation de carrefours isolés				E
<b>M142</b>	Autorisation des tourner à droite vélo au feu rouge				E

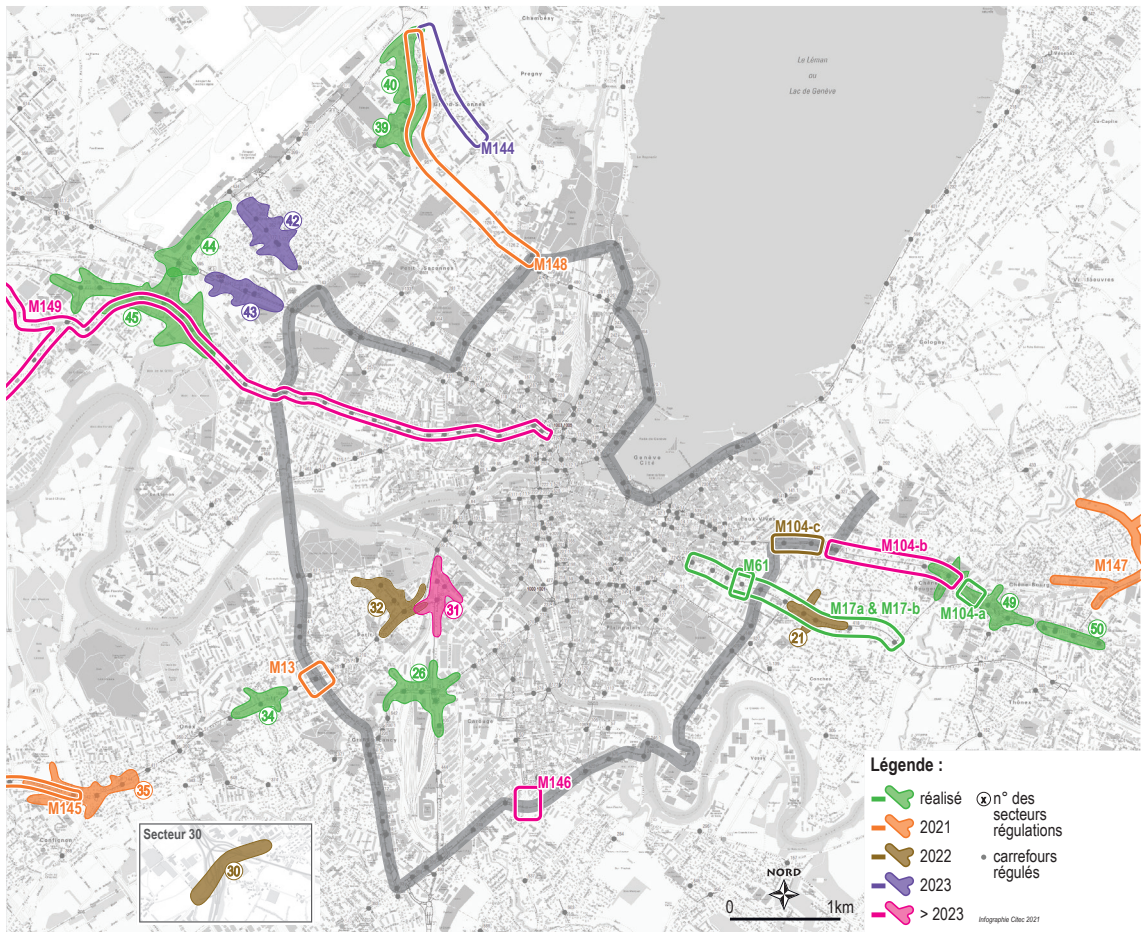
Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

L'abaque zones I et II oriente la mise en œuvre de la régulation du trafic aux carrefours équipés d'une signalisation lumineuse dans le respect de la LMCE. En zone I et II la priorité doit être donnée aux TC et à la mobilité douce.





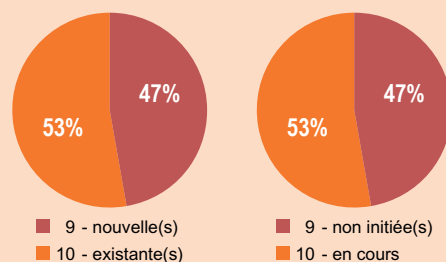
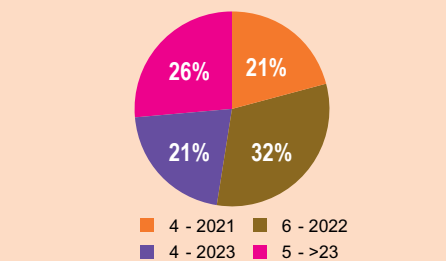
# 6. Réseaux routiers pénétrants et structurants



## Objectif & réalisation : 19 mesures

Définir des axes pénétrants multimodaux pour chacun des grands couloirs de déplacement vise à maîtriser et canaliser le trafic entrant dans le canton, notamment à destination des centres et hypercentre urbains, en favorisant le transfert modal et l'intermodalité. Ces axes permettent d'accéder aux différents parkings-relais et desservent les parkings situés en périphérie des centres urbains.

Près de 40% des mesures ont été réalisées, avec de nouvelles mises en service échelonnées sur les prochaines années.



Mesures Réseaux routiers pénétrants et structurants et année de réalisation

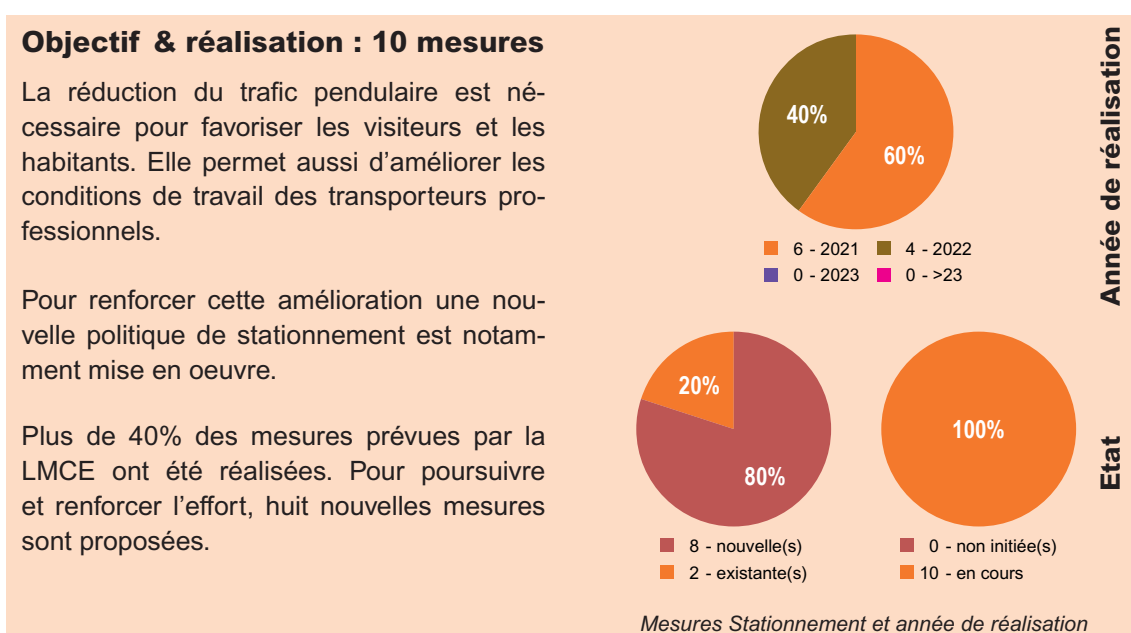
# Mesures réseaux routiers pénétrants et structurants

Mesures Réseaux routiers pénétrants et structurants	2021	2022	2023	>23
M13 Amélioration carrefour route du Pont-Butin - route de Chancy		E		
M35-43 Régulation secteur 43 : Meyrin Avanchets			E	
M68-21 Régulation secteur 21 : Malagnou Velours		E		
M68-30 Régulation secteur 30 : Pont de Plan les Ouates		E		
M68-31 Régulation secteur 31 : Route des Jeunes				E
M68-32 Régulation secteur 32 : Chancy Quidort		E		
M68-35 Régulation secteur 35 : Chancy Bernex	E			
M68-42 Régulation secteur 42 : Louis-Casaï			E	
M104-b Aménagement et sécurisation de la route de Chêne : Montagne - Grange-Canal				M
M104-c Aménagement et sécurisation de la route de Chêne : Grange-Canal - Amandolier		M		
M143-a Contraintes aux petites douanes : Rhône-Arve	M			
M143-b Contraintes aux petites douanes : Arve-Lac		M		
M143-c Contraintes aux petites douanes : Rive droite				M
M144 Route et tunnel des Nations			E	
M145 Insertion du tram Bernex-Vailly	E			
M146 Insertion du BHNS Veyrier				E
M147 Régulation secteur Communaux d'Ambilly	E			
M148 Tram Grand-Saconnex			E	
M149 BHNS Genève Vernier Zimeysaver				E

Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

Mesures réalisées Réseaux routiers pénétrants et structurants	2017	2018	2019	2020
M17-a Onde-verte sur la route de Malagnou : Roche - Rieu				
M17-b Onde-verte sur la route de Malagnou : Chevillarde - Vallon				
M35-26 Régulation secteur 26 : Etoiles				
M35-34 Régulation secteur 34 : Chancy Les Mouilles				
M35-49 Régulation secteur 49 : Chêne-Bourg				
M35-50 Régulation secteur 50 : Moillesulaz				
M61 Fluidification de la route de Malagnou au niveau du carrefour Théodore Weber				
M68-39 Régulation secteur 39 : Place de Carantec				
M68-40 Régulation secteur 40 : Route de Ferney				
M68-44 Régulation secteur 44 Pré-Bois				
M68-45 Régulation secteur 45 : Vernier Pré-Bois				
M104-a Aménagement et sécurisation de la route de Chêne : rue de Chêne-Bougeries				

## 7. Stationnement et mesures pour les entreprises et le transport professionnel

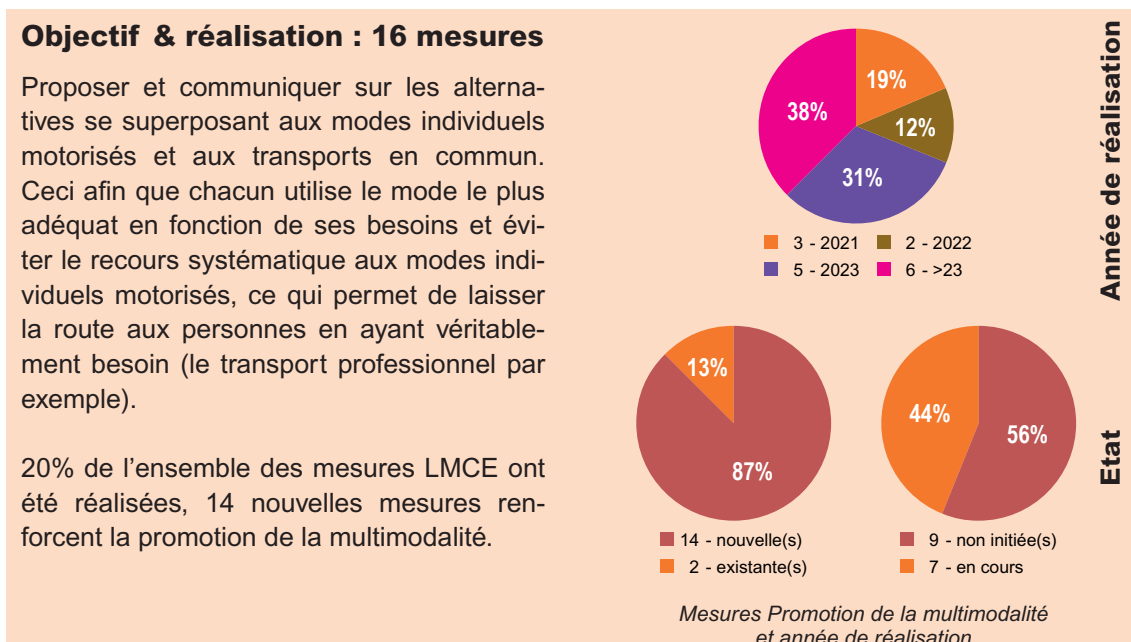


Mesures Stationnement et mesures pour les entreprises / transport pro.		2021	2022	2023	>23
M47	Favoriser le stationnement des visiteurs en ouvrage	E			
M98	Encouragement des plans de mobilité d'entreprise (réglementation et label)	E			
M151	Restriction de trafic TIM à Bel-Air sauf véhicules professionnels (essai)	E			
M152	Evaluation de la tarification des macarons et des modalités tarifaires des horodateurs		E		
M153	Renforcement cases livraisons (plan d'actions marchandises)		E		
M154	Autorisation des transports professionnels sur voie bus (Croix-Rouge)	E			
M155	Amélioration de l'accessibilité des petits commerces		M		
M156	Nouveau plan d'actions du stationnement		E		
M157	Campagne de sensibilisation deux roues motorisés	E			
M158	Mise en oeuvre de la nouvelle politique du stationnement	E			

Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

Mesures réalisées Stationnement et mesures pour les entreprises / transport pro.		2017	2018	2019	2020
M36	Adaptation du régime de stationnement des parkings à vocation internationale				
M48-b	Augmenter l'offre de places deux-roues motorisées en ouvrage				
M58	Maintenir et améliorer l'offre de stationnement des habitants et des résidents				
M69-a	Favoriser le stationnement visiteur dans l'hyper-centre : zones macaron A, B et C				
M70	Augmenter l'offre de places deux-roues motorisées				
M106	Adaptation des conditions d'attribution macaron habitants				
M150	Mise à disposition d'un guichet unique				

## 8. Promotion de la multimodalité



Mesures Promotion de la multimodalité		2021	2022	2023	>23
M34	Développement et unification de l'offre P+R à l'échelle du Grand-Genève				M
M99-b	Mise à l'essai de voies réservées au covoiturage à la douane de Bardonnex			E	
M159	Expérimentation de services innovants de mobilité douce en libre service			M	
M160	P+R+S Archamps et connexion TC au Léman Express (expérimentation)			E	
M161	Actions de promotion du covoiturage			E	
M162	Stationnement vélos sécurisé à Meyrin	M			
M163	Stationnement vélos sécurisé à Vernier			M	
M164	P+R Trèfle Blanc provisoire	E			
M165	P+R Bernex-Vailly provisoire	E			
M166	Extension P+R Les Tuilleries		E		
M167	P+R La Plaine		E		
M168	P+R Trèfle Blanc définitif				E
M169	P+R P47 Est				E
M170	P+R Bernex-Vailly définitif				E
M171	P+R Bernex-Goutte St-Mathieu				E
M172	P+R Pallanterie				E

Porteur de la mesure : E = Etat de Genève (Canton) | C = Communes | M = Mixte Etat Communes  
Les horizons indiqués correspondent à la mise en service définitive.

Mesures réalisées Promotion de la multimodalité		2017	2018	2019	2020
M9-a	Actions de promotion du covoiturage				
M96	P+R et Vélostations en lien avec le Léman Express				
M99-a	Mise à l'essai de voies réservées au covoiturage à la douane de Thônex-Vallard				
M102	Vélos en libre service				

 **ge-transports**

 **ge\_transports**

 **ge\_transports**

**[ge.ch/lc/lmce](https://ge.ch/lc/lmce)**